

URSSAF ILE DE FRANCE
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 117

A MONTREUIL, le 19 Octobre 2016

U117-191016-200154-000175-1/2-000078-001/077 3-161019-50-PD311.01-00

-www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 3957

RÉFÉRENCES

N° Sécurité sociale 253075951215694

N° Siret 40063674200027

N° Compte 117 1505219167 8

Page 1 / 4

MME DOS SANTOS CAROLE
ASIAMOON CONSEIL
6 RUE VALERY LARBAUD
75013 PARIS 13



Article 26 de la loi de
financement de la Sécurité
sociale 2014
(loi 2013-1203 du 23/12/2013).

DOCUMENT
À CONSERVER

Madame,

Vous venez de nous communiquer une estimation de vos revenus professionnels 2016. À partir de votre déclaration, l'Urssaf est en mesure de vous communiquer dès maintenant, à travers un **courrier unique**, les informations suivantes :

1. Le calcul de vos **cotisations définitives au titre de 2015** (annexe 1). Après déduction de vos cotisations provisionnelles 2015, votre compte présente un excédent qui vous sera remboursé dans les meilleurs délais, si vous avez payé toutes vos cotisations antérieures. Sinon, cette somme sera affectée aux montants restant dus selon les modalités indiquées à l'annexe 1.
2. Le recalcul du montant de vos **cotisations provisionnelles au titre de 2016** sur la base de vos revenus estimés pour 2016 (annexe 2). Il servira, par ailleurs, à calculer le montant provisoire de vos premières échéances de cotisations provisionnelles au titre de l'année 2017, ce dans l'attente de votre déclaration de revenus 2016.

Le tableau récapitulatif au verso vous indique ainsi le nouvel échéancier de vos cotisations qui distingue les cotisations provisionnelles 2016 et la régularisation des cotisations 2015.

Si vous restez redevable de cotisations provisionnelles au titre de 2016, celles-ci seront prélevées sur le compte suivant :

IBAN - Identifiant international de compte : FR76 3000 3033 5000 0505 1231 974

BIC - Identifiant international de l'établissement : SOGEFRPP

RUM : 075077V2120151029152510R000521916

Pour le paiement de ces cotisations, vous recevrez chaque trimestre un avis d'appel.

Ce document récapitulatif vous détaillant le calcul de vos cotisations personnelles est le seul que vous recevrez en 2016. **Nous vous invitons à le conserver.**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Urssaf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur